



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Blouson antistatique unisexe 3 en 1	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8518-180016/A	<b>Date</b> 2018-06-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T8518-180016	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-737-75006	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr737.T8518-180016	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-07-31</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> DUSENBURY, Debbie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr737
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3175 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5454
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF TRANSPORT Transport Canada (AAFBD) 2655 LANCASTER RD OTTAWA Ontario K1B4L5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements et  
des textiles  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
6A2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN
- 1.3 COMPTE RENDU
- 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS
- 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - EN PÉRIODE DE SOUMISSION
- 2.4 LOIS APPLICABLES
- 2.5 ÉCHANTILLON
- 2.6 MODÈLE ÉCHANTILLON – À RETOURNER À L'ENVOYEUR
- 2.7 SPÉCIFICATIONS ET NORMES

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION
- 4.3 GARANTIE FINANCIÈRE CONTRACTUELLE
- 4.4 DÉFINITION DE DÉPÔT DE GARANTIE

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION
- 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 EXIGENCES À LA SÉCURITÉ
- 6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN
- 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.4 DURÉE DU CONTRAT
- 6.5 RESPONSABLES
- 6.6 PAIEMENT
- 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION
- 6.8 ASSURANCES
- 6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES
- 6.10 LOIS APPLICABLES
- 6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 6.12 FOURNITURE DE TOUS LES MATÉRIAUX PAR L'ENTREPRENEUR
- 6.13 FERMETURE DE L'USINE
- 6.14 EMPLACEMENT DE L'USINE
- 6.15 SOUS-TRAITANT(S)
- 6.16 LIEU D'ORIGINE DES TRAVAUX - DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS
- 6.17 LIVRAISON EXCÉDENTAIRE
- 6.18 ÉCHANTILLON DE PRÉ-PRODUCTION
- 6.19 SPÉCIFICATIONS ET NORMES
- 6.20 GARANTIE FINANCIÈRE

## **LISTE DES ANNEXES**

### **ANNEXE "A" - ÉNONCÉ DES BESOIN**

- 1. EXIGENCE TECHNIQUE
- 2. ADRESSES
- 3. BIENS LIVRABLES
- 4. QUANTITÉS OPTIONNELLES

### **BESOIN TECHNIQUE CAG-8-1805-848**

### **ANNEXE "1" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

---

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 1.2 Énoncé des Besoin

Le “besoin” est décrit en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECEG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017/04/27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours  
Insérer: 120 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Échantillon)

L'échantillon (le cas échéant) peuvent être examinés (sur rendez-vous seulement) aux bureaux suivants:

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**  
Direction des approvisionnements  
6e étage  
1550 ave D'Estimauville  
Québec, Qc G1J 0C7  
TÉL.: 418-649-2714  
TÉLÉC.: 418-648-2209  
Attention: Micheline Naud  
(micheline.naud@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H5A 1L6  
TÉL.: 514-496-3404  
TÉLÉC.: 514-496-3822  
Attention: Debbie Brault or Umberto Fanelli  
Courriel: [TPSGC.RQReceptionSoumissions-  
QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-  
pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**

33, pr. City Centre, bureau 480

Mississauga, Ont. L5B 2N5

TÉL. : 905-615-2070

TÉLÉC. : 905-615-2023

Attention : **Rosy Gupta** ([rosy.gupta@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:rosy.gupta@pwgsc-tpsgc.gc.ca))

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**

167, avenue Lombard, bureau 100

B.P. 1408

Winnipeg, Manitoba R3C 2Z1

TÉL. : 204-983-3774

TÉLÉC. : 204-983-7796

Attention: Bev Laurin ([bev.laurin@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:bev.laurin@tpsgc-pwgsc.gc.ca))

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**

Telus Plaza North

10025, av. Jasper, 5<sup>e</sup> étage

Edmonton, Alb. T5J 1S6

TÉL. : 587-337-7816

TÉLÉC. : 780-497-3510

Attention : Jayeeta Das ([wst-pa-edm@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:wst-pa-edm@tpsgc-pwgsc.gc.ca))

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada**

Région du Pacifique, DGSA, Produits industriels  
et commerciaux

219 - 800, rue Burrard

Vancouver, C.-B. V6Z 0B9

Attention: Chris Huchzermeyer

TÉL. : 604-365-2956

([chris.huchzermeyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:chris.huchzermeyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca))

OU Attention: Betty Chan

TÉL. : 604-658-2799

([betty.chan@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:betty.chan@tpsgc-pwgsc.gc.ca))

TÉLÉC.: 604-775-7526

## 2.6 Échantillon scellé - À retourner à l'expéditeur

Si un échantillon scellé vous a été envoyé, vous devez le retourner à l'expéditeur immédiatement si votre soumission n'a pas été retenue. L'échantillon scellé ne doit pas être altéré ou coupé et doit être retourné dans l'état où il a été confié au soumissionnaire.

## 2.7 Spécifications et normes

### 2.7.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis

Le soumissionnaire a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante

: [http://assistdocs.com/search/search\\_basic.cfm](http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm)

### 2.7.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada

Place du Portage III, 6B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec)

Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur : (819) 956-5740

Courriel : [ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (référence à section I ci-dessous)
- Section II : Soumission financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- 3) Initiatives vertes (pour l'information de TPSGC seulement)  
Les soumissionnaires sont demandés de soumettre les détails de leurs politiques et de leurs pratiques concernant les sujets suivants:
  - fabrication plus respectueuse de l'environnement;
  - traitement des déchets plus respectueux de l'environnement;
  - réduction des déchets industriels;
  - emballage;
  - stratégies de réutilisation;
  - recyclage.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux (référence à l'échantillon préalable à l'adjudication, Partie 4, Procédures d'évaluation, 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires)

---

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) 2013/11/06 Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **Section IV: Renseignements supplémentaires**

### **3.1.3 Lieu d'origine des travaux**

Les soumissionnaires doivent indiquer le nom du ou des pays où chaque vêtement est taillé (ou façonné) et cousu pour chaque ligne d'article, que ce soit pour des travaux à exécuter par le soumissionnaire ou par l'un de ses sous-traitant(s).

Les renseignements suivants doivent être indiqués pour chaque emplacement où les biens seront taillés (ou façonnés) ou cousus :

Numéro de la ligne d'article \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

(Les soumissionnaires doivent ajouter des lignes s'il y a plus d'un fabricant ou d'un pays par article.)

Les soumissionnaires doivent immédiatement aviser le Canada par écrit de toute modification ayant des répercussions sur les renseignements fournis conformément à cette clause pendant toute la période de validité de la soumission.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

###### Échantillon(s) préalable(s) à l'adjudication et documents à l'appui

Aux fins de l'évaluation technique, pour déterminer la capacité du soumissionnaire à respecter les exigences techniques, un (1) échantillon préalable à l'adjudication de l'article 001 – quantité un (1) – grandeur Moyen **et** les résultats d'essai **et** les certificats de conformité seront exigés après la date de clôture de la soumission et sur demande écrite de TPSGC.

Le soumissionnaire pourra être exempté de fournir un échantillon préalable à l'adjudication s'il a fourni l'(les) article(s) dans les trois (3) dernières années, conformément à la dernière spécification.

Veillez préciser:

- article fourni: \_\_\_\_\_
- numéro de votre contrat/offre à commandes précédent: \_\_\_\_\_

Veillez préciser:

- article fourni: \_\_\_\_\_
- numéro de votre contrat/offre à commandes précédent: \_\_\_\_\_

Si la condition ci-dessus est respectée, le soumissionnaire déclare et certifie qu'aucun changement important n'a été apporté à ses procédés de fabrication, à son organisation ou à l'organisation de leur sous-traitant(s) depuis la dernière qualification préalable ou subséquente à l'adjudication, qui pourrait avoir un effet sur la fabrication de l'article.

Le soumissionnaire doit soumettre l'échantillon préalable à l'adjudication s'il n'a pas reçu d'exemption. Le soumissionnaire sera avisé quand l'échantillon préalable à l'adjudication **et** les résultats d'essai **et** les certificats de conformité seront demandés.

Le soumissionnaire doit veiller à ce que l'échantillon préalable à l'adjudication soit fabriqué conformément aux exigences techniques et soit pleinement représentatif de la soumission. Le rejet de tout échantillon préalable à l'adjudication rendra la soumission non recevable.

Le soumissionnaire doit livrer l'échantillon préalable à l'adjudication **et** les résultats d'essai **et** les certificats de conformité exigés et sans frais pour le Canada et doit veiller à ce qu'ils soient reçus dans les 45 jours civils suivant la demande. Le fait de ne pas présenter l'échantillon préalable à l'adjudication **et** les résultats d'essai **et** les certificats de conformité dans le délai prescrit rendra la soumission non-recevable. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeure la propriété du Canada.

L'analyse en laboratoire du produit offert montrant les résultats complets des essais conformément aux tableaux 1, 2 et 3 des propriétés physiques détaillées dans l'exigence technique doit être fournie avec l'échantillon préalable à l'adjudication. Les essais doivent être réalisés par un laboratoire indépendant accrédité, et doivent être conformes aux méthodes d'essai décrites dans les exigences techniques. L'analyse de laboratoire et les résultats d'essais doivent être datés après la date de publication de la demande de proposition.

De plus, les certificats de conformités pour le matériau rétro réfléchissant (para. 1.4) et le Ruban auto agrippant à boucles et à crochets (para. 1.5) sont exigés, selon les modalités énoncées dans les présentes.

1. matériau rétro réfléchissant (voir le paragraphe 1.4 de la spécification technique); et
2. Ruban auto-agrippant à boucles et à crochets (voir le paragraphe 1.5 de la spécification technique)

Les échantillons préalables à l'adjudication seront évalués en fonction de leur qualité de fabrication et de leur conformité aux dimensions et aux matériaux prescrits. (Sauf pour les succédanés selon les indications ci-après)

L'exigence d'un échantillon préalable à l'adjudication *et* des résultats d'essai *et* des certificats de conformité ne libérera pas le soumissionnaire retenu de l'obligation de présenter l'échantillon *et* les résultats d'essai *et* les certificats de conformités exigés aux termes du contrat ou de se conformer rigoureusement aux exigences techniques de la présente demande de propositions et de tout contrat subséquent.

Si le soumissionnaire est incapable de se procurer un composant [à l'exception du fermeture éclair, Ruban auto agrippant à boucles et à crochets, sangles; bouton-pression) à temps pour fabriquer l'échantillon préalable à l'adjudication, il pourra utiliser un succédané semblable. De plus, le soumissionnaire doit joindre à l'échantillon préalable à l'adjudication une lettre expliquant la substitution ainsi qu'une déclaration selon laquelle, s'il devait obtenir le contrat, tous les matériaux seraient rigoureusement conformes aux exigences techniques.

#### **CERTIFICATE DE CONFORMITÉ - DÉFINITION**

Un certificat de conformité est un énoncé écrit par un agent compétent du fabricant des composants attestant la conformité des composants (matériau rétro réfléchissant et ruban auto-agrippant à boucles et à crochets) à la spécification. Ce document doit porter le sceau officiel de l'entreprise, doit être daté après la date de publication de la demande de proposition, faire référence aux spécifications applicables et comporter la signature du représentant désigné de l'entreprise. Le Canada se réserve le droit de vérifier les déclarations formulées dans le certificat de conformité. Des résultats d'essais complets démontrant la conformité du produit seront acceptés en remplacement du certificat de conformité.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Critères financiers obligatoires**

- a. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaire ferme en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP (Ottawa, Ontario) Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris.
- b. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles, y compris les articles faisant l'objet d'options.

#### 4.1.2.2 **Clauses du Guide des CCUA**

[A9033T](#) 2012/07/16 Capacité financière

#### 4.2 **Méthode de sélection**

Une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner et doit rencontrer tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être jugée recevable.

L'État se réserve le droit d'attribuer jusqu'à trois (3) marchés en se fondant sur la proposition techniquement recevable la plus basse présentée par un soumissionnaire.

Les soumissions seront évaluées selon les quantités fermes pour tous les articles et toutes les destinations et 100 % des quantités optionnelles.

L'offre techniquement conforme la moins disante sera donné un contrat pour 50% des quantités requises; la deuxième offre techniquement conforme la moins disante sera donné un contrat pour 30% des quantités requises, la troisième offre techniquement conforme la moins disante sera donné un contrat de 20% des quantités requises.

Si on reçoit plus de deux (2) propositions recevables, on attribuera 60 % et 40 % des quantités besoin à la première et à la deuxième proposition la plus basse respectivement.

Si on ne reçoit qu'une proposition recevable, 100 % des quantités besoin seront assignées à ce soumissionnaire.

#### 4.3 **Garantie financière contractuelle**

1. Si la présente soumission est acceptée, le soumissionnaire pourrait être tenu de fournir, après la date de clôture de la soumission et dans les 10 jours civils suivant une demande écrite de l'autorité contractante:

a) un dépôt de garantie tel qu'il est défini à la clause "Définition de dépôt de garantie" représentant jusqu'à 10 p. 100 du prix contractuel.

2. Les dépôts de garantie sous forme d'obligations garanties par le gouvernement qui comprennent des coupons seront acceptés seulement si tous les coupons non échus, lorsque le dépôt est fourni, sont attachés aux obligations. L'entrepreneur doit fournir des instructions écrites concernant le traitement des coupons qui viendront à échéance pendant que les obligations sont retenues à titre de garantie, lorsque ces coupons excèdent les exigences du dépôt de sécurité.

3. Si le Canada ne reçoit pas la garantie financière exigée dans le délai prescrit, le Canada pourra, à sa discrétion, accepter une autre offre, émettre une nouvelle demande de soumissions, attribuer un contrat ou rejeter toutes les offres.

[\(Provenant de E0007C\)](#)

#### 4.4 **Définition de dépôt de garantie**

1. «dépôt de garantie» désigne

a) une lettre de change payable à l'ordre du Receveur général du Canada et certifiée par une institution financière agréée ou tirée par une telle institution sur elle-même; ou

b) une obligation garantie par le gouvernement; ou

c) une lettre de crédit de soutien irrévocable, ou

d) toute autre garantie jugée acceptable par l'autorité contractante et approuvée par le Conseil du Trésor;

2. «institution financière agréée» désigne
- toute société ou institution qui est membre de l'Association canadienne des paiements;
  - une société qui accepte des dépôts qui sont garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou la Régie de l'assurance-dépôts du Québec jusqu'au maximum permis par la loi;
  - une caisse de crédit au sens du paragraphe 137(6) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
  - une société qui accepte du public des dépôts dont le remboursement est garanti par une province canadienne ou territoire; ou
  - la Société canadienne des postes.
3. «obligation garantie par le gouvernement» désigne une obligation du gouvernement du Canada ou une obligation dont le principal et l'intérêt sont garantis inconditionnellement par le gouvernement du Canada et qui est
- payable au porteur;
  - accompagnée d'un acte de transfert au Receveur général du Canada, dûment signée et établi en conformité avec le Règlement sur les obligations intérieures du Canada;
  - enregistrée au nom du Receveur général du Canada.
4. «lettre de crédit de soutien irrévocable»
- désigne tout accord quel qu'en soit le nom ou la description, en fonction duquel une institution financière («l'émetteur») agissant conformément aux instructions ou aux demandes d'un client (le «demandeur»), ou en son nom,
    - versera un paiement au Canada, en tant que bénéficiaire;
    - acceptera et paiera les lettres de change émises par le Canada;
    - autorise une autre institution financière à effectuer un tel paiement ou à accepter et à payer de telles lettres de change; ou
    - autorise une autre institution financière à négocier, à la suite d'une demande écrite de paiement, à condition que les modalités de la lettre de crédit soient respectées.
  - doit préciser la somme nominale qui peut être retirée;
  - doit préciser sa date d'expiration;
  - doit prévoir le paiement à vue au Receveur général du Canada à partir de la lettre de change de l'institution financière sur présentation d'une demande écrite de paiement signée par le représentant ministériel autorisé identifié dans la lettre de crédit par son titre;
  - doit prévoir que plus d'une demande écrite de paiement puisse être présentée à condition que la somme de ces demandes ne dépasse par la valeur nominale de la lettre de crédit;
  - doit prévoir son assujettissement aux Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la Chambre de commerce internationale (CCI), révision de 2007, publication de la CCI no. 600. En vertu des Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la CCI, un crédit est irrévocable même s'il n'y a pas d'indication à cet effet; et
  - doit être émise (émetteur) ou confirmée (confirmateur), dans l'une ou l'autre des langues officielles, par une institution financière qui est membre de l'Association canadienne des paiements et qui est sur le papier en-tête de l'émetteur ou du confirmateur. La mise en page est laissée à la discrétion de l'émetteur ou du confirmateur.  
*(Provenant de E0008T)*

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>) afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contratsfederaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

### 5.2.3.1 Attestation de(s) l'échantillon(s) et de la production

Le Soumissionnaire atteste que:

- ( ) le manufacturier qui a fabriqué l'échantillon préalable à l'adjudication demeura inchangé pour l'échantillon de pré-production et pour la pleine production de la quantité du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits au besoin à l'annexe « A ».

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2030](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (besoins plus complexes) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 15 novembre 2018.

#### Livraison - Quantité ferme - Livraisons échelonnées

La première livraison doit être faite dans un délai de 60 jours civils à partir de la date de l'avis d'approbation de l'échantillon de pré-production. La quantité livrée doit être de \_\_\_ ensembles. Le reste doit être livré au rythme de \_\_\_ ensembles par semaine, après la première livraison jusqu'à pleine exécution du contrat.

#### Livraison - Quantité optionnelle (L'option #1)

La livraison de la quantité optionnelle commencer dans les 60 jours civils (ou plus tôt) suivant la date de la modification du contrat et après la livraison des quantités ferme. La quantité livrée doit être de \_\_\_ ensembles. Le reste doit être expédié au rythme de \_\_\_ ensembles par semaine, après la première livraison jusqu'à pleine exécution de la quantité optionnelle.

#### Livraison - Quantité optionnelle (L'option #2)

La livraison de la quantité optionnelle commencer dans les 60 jours civils (ou plus tôt) suivant la date de la modification du contrat **et** après la livraison des quantités dans l'option #1. La quantité livrée doit être de \_\_\_ ensembles. Le reste doit être expédié au rythme de \_\_\_\_\_ ensembles par semaine, après la première livraison jusqu'à pleine exécution de la quantité optionnelle.

#### Livraison - Quantité optionnelle (L'option #3)

La livraison de la quantité optionnelle commencer dans les 60 jours civils (ou plus tôt) suivant la date de la modification du contrat **et** après la livraison des quantités dans l'option #2. La quantité livrée doit être de \_\_\_ ensembles. Le reste doit être expédié au rythme de \_\_\_\_\_ ensembles par semaine, après la première livraison jusqu'à pleine exécution de la quantité optionnelle.

#### Livraison - Quantité optionnelle (L'option #4)

La livraison de la quantité optionnelle commencer dans les 60 jours civils (ou plus tôt) suivant la date de la modification du contrat **et** après la livraison des quantités dans l'option #3. La quantité livrée doit être de \_\_\_ ensembles. Le reste doit être expédié au rythme de \_\_\_\_\_ ensembles par semaine, après la première livraison jusqu'à pleine exécution de la quantité optionnelle.

#### 6.4.1.4 Instruction d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- rendu droits acquittés (DDP) Ottawa (Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### 6.4.1.5 Emballage - commercial

Les marchandises doivent être emballées conformément aux normes commerciales reconnues de façon qu'elles arrivent à destination en bon état.

#### 6.4.1.6 Articles rejetés

Si des articles rejetés sont vendus pour être écoulés sur le marché, ils doivent être dépouillés de tout marquage ou insigne avant d'être remis à l'acheteur.

#### 6.4.1.7 Clauses du Guide des CCUA

<u>D2025C</u>	2017/08/17	Matériaux d'emballage en bois
<u>D6010C</u>	2007/11/30	Palettisation

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Debbie Dusenbury  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)  
Division des vêtements et textiles  
6A2, Place du Portage, Phase III,  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : 873-469-3175      Télécopieur : 819-956-5454  
Courriel : debbie.dusenbury@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le présent contrat est :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)  
Place du Portage, Phase III, 6A2  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
À l'attention de : Service consultatif de l'habillement \_\_\_\_\_ (à être communiqué au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.5 Représentants de l'entrepreneur

Personne avec qui communiquer :

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6. Paiement

### 6.6.1 Base de paiement Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire ferme précisé à la ligne Détail d'article dans l'annexe « A », selon un montant total de (le montant à être insérer au moment de l'attribution du contrat) \$ . Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1001C 2008/05/12 Paiements multiples

C2000C 2007/11/30 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante :  
(courriel à fournir lors de l'attribution du contrat)
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables" du contrat.

## 6.8 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016/01/28), Assurances – aucune exigence particulière

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

**6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2030](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (besoins plus complexes);
- c) Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- d) Spécifications incluant CAG-8-1805-848;
- e) Échantillon scellé;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

**6.12 Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur**

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication des articles spécifiés dans les présentes. Les délais de livraison des articles en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.  
Spécifications incluant CAG-8-1805-848.

**6.13 Fermeture de l'usine**

L'usine de l'entrepreneur sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé ci-dessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.

La première année :

Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

**L'option #1 (année # 2)**

Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

**L'option #2 (année # 3)**

Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

**L'option #3 (année # 4)**

Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

**L'option #4 (année # 5)**

Vacances de Noël DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Vacances estivales DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

#### 6.14 Emplacement de l'usine

Les articles seront fabriqués à: \_\_\_\_\_

#### 6.15 Sous-traitant(s)

Les services du (des) sous-traitant(s) ci-après seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Emplacement: \_\_\_\_\_

Valeur du marché de sous-traitance: \_\_\_\_\_ \$

Nature des travaux de sous-traitance: \_\_\_\_\_

L'entrepreneur ne pourra avoir recours aux services que des sous-traitants dont le nom figure ci-dessus, à moins d'avoir obtenu la permission écrite du Canada.

#### 6.16 Lieu d'origine des travaux - Divulgence de renseignements

- 1 L'entrepreneur doit indiquer le nom du ou des pays où chaque vêtement est taillé (ou façonné) et cousu pour chaque ligne d'article, que ce soit pour des travaux à exécuter par l'entrepreneur ou par l'un de ses sous-traitant(s).
- 2 L'entrepreneur consent à ce que le Canada divulgue publiquement les renseignements fournis en lien avec les pays d'origine.
- 3 L'entrepreneur doit immédiatement aviser le Canada par écrit de toute modification ayant des répercussions sur les renseignements fournis conformément à cette clause, pendant toute la durée du contrat.

#### 6.17 Livraison excédentaire

Une approbation préalable doit être obtenue de l'autorité contractante pour la livraison de toute quantité excédentaire par rapport à la quantité indiquée au contrat.

#### 6.18 Échantillons de pré-production

1. L'entrepreneur doit fournir un échantillon de pré-production **d'article 001, grandeur moyen, quantités un (1) ensemble**, au responsable technique avec l'échantillon scellé s'il y a lieu, en vue de l'acceptation dans les 60 jours civils suivant la date d'attribution du contrat et la réception du matériel fourni par le gouvernement.
2. Si l'échantillon de pré-production est rejeté, l'entrepreneur doit soumettre un deuxième échantillon de pré-production dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.
3. Si l'échantillon de pré-production est accepté au complet, ou accepté conditionnellement, l'entrepreneur doit procéder avec la production selon les besoins du contrat.
4. Lorsque le responsable technique rejettera le deuxième échantillon de pré-production soumis par l'entrepreneur parce qu'il ne répond pas aux exigences contractuelles, le contrat pourra être résilié pour manquement.
5. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.

6. En plus de fournir l'échantillon de pré-production, l'entrepreneur doit fournir des rapports d'essai du laboratoire **et** les certificats de conformité, s'il y a lieu, à l'autorité contractante et au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada.
7. L'échantillon de pré-production soumis par l'entrepreneur demeurera la propriété du Canada.
8. Le responsable technique devra aviser l'entrepreneur par écrit, de l'acceptation complète, de l'acceptation conditionnelle ou du rejet de l'échantillon de pré-production. Le responsable technique devra aussi fournir une copie de cet avis à l'autorité contractante. L'avis d'acceptation complète ou d'acceptation conditionnelle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du contrat.
9. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu un avis par écrit du responsable technique lui indiquant que l'échantillon de pré-production est acceptable complètement ou conditionnellement. Toute fabrication d'articles avant l'acceptation de l'échantillon pré-production se fera au risque de l'entrepreneur.
10. L'échantillon de pré-production ne sera peut-être pas requis si l'entrepreneur est actuellement en production. L'entrepreneur doit soumettre par écrit à l'autorité contractante sa demande d'exemption de fourniture d'échantillon de pré-production. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillon sera à la discrétion seule du responsable technique et sera confirmée par une modification au contrat.

#### **Certificat de conformité - Définition**

Un certificat de conformité est un énoncé écrit par un agent compétent du fabricant des composants attestant la conformité des composants (matériau rétro réfléchissant et ruban auto-agrippant à boucles et à crochets) à la spécification. Ce document doit porter le sceau officiel de l'entreprise, doit être daté après la date de publication de la demande de proposition, faire référence aux spécifications applicables et comporter la signature du représentant désigné de l'entreprise. Le Canada se réserve le droit de vérifier les déclarations formulées dans le certificat de conformité. Des résultats d'essais complets démontrant la conformité du produit seront acceptés en remplacement du certificat de conformité.

#### **6.18.1 Échantillon scellé - à retourner à l'expéditeur**

Si un échantillon scellé a été envoyé à l'entrepreneur, l'entrepreneur doit le retourner à l'expéditeur immédiatement à la fin du contrat.

L'échantillon scellé ne doit pas être altéré ou coupé et doit être retourné dans l'état où il a été confié à l'entrepreneur.

### **6.19 Spécifications et normes**

#### **6.19.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis**

L'entrepreneur a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante : [http://assistdocs.com/search/search\\_basic.cfm](http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm)  
(Derived from - Provenant de: B4019C)

#### **6.19.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes**

Un exemplaire des normes de l'ONGC dont il est question dans le contrat, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada  
Place du Portage III, 6B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)  
Télécopieur : (819) 956-5740  
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

#### **6.20 Garantie financière**

1. Le Canada peut convertir le dépôt de garantie pour son usage si les circonstances lui permettent de résilier le contrat pour manquement; cette action ne constitue toutefois pas la résiliation du contrat.
2. Lorsque le Canada convertit le dépôt de garantie :
  - (a) le Canada utilisera la somme pour compléter les travaux selon les conditions du contrat, dans la mesure du possible, et toute balance sera retournée à l'entrepreneur à la fin de la période de garantie; et
  - (b) si le Canada conclut un contrat pour compléter les travaux, l'entrepreneur :
    - i. sera considéré avoir irrévocablement abandonné les travaux; et
    - ii. demeurera responsable des frais excédentaires pour l'achèvement des travaux si le montant du dépôt de garantie n'est pas suffisant à cette fin. « Frais excédentaires » désigne toute somme dépassant la partie du prix contractuel qui reste à payer en plus du montant du dépôt de garantie.
3. Si le Canada ne convertit pas le dépôt de garantie pour son usage avant la fin de la période du contrat, le Canada retournera le dépôt de garantie à l'entrepreneur dans un délai raisonnable après cette date.
4. Si le Canada convertit le dépôt de garantie pour des raisons autre que la faillite, la garantie financière doit être réétablie à la valeur du montant mentionné ci-haut pour que ce montant soit et continu d'être disponible jusqu'à la fin de la période du contrat.

(Derived from - Provenant de: E0005C)

**ANNEXE «A»  
ÉNONCÉ DES BESOIN**

**A.1 EXIGENCE TECHNIQUE**

L'entrepreneur sera exigé de fournir au Canada pour Transports Canada des Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30, aux dessins et à l'échantillon scellée.

**A.2 ADRESSES**

Adresse des destinations	Adresse de facturation
Transports Canada (AAFBD) Chef, Services de soutien aux opérations 2655 chemin Lancaster Ottawa (Ontario) K1B 4L5	Voir clause 6.7

**A.3 BIENS LIVRABLES QUANTITÉ DU CONTRAT** Quantité ferme : 300 sets

Article	Description	Quantité ferme	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP à Ottawa (Ontario), Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées qui comprennent une couche extérieure, un capuchon amovible et une doublure en molleton amovible. Toutes assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30.	300	Ensemble	\$ _____

**LISTE DES TAILLES**

Grandeur	Qté
Très-petit régulier	30
Petit Court	15
Petit Régulier	25
Petit Long	10
Moyen Court	10
Moyen Régulier	100
Moyen Long	15
Grande Régulier	77
Grande Long	10
Très-grande Régulier	5
Très-grande Long	3
<b>Total 300</b>	

**OPTION 1**

<b>Article</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>Prix unitaire ferme, DDP à Ottawa (Ontario), Frais de transport inclus, taxes applicables en sus</b>
<b>2</b>	Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées qui comprennent une couche extérieure, un capuchon amovible et une doublure en molleton amovible. Toutes assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30.	150	Ensemble	\$ _____

**OPTION 2**

<b>Article</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>Prix unitaire ferme, DDP à Ottawa (Ontario), Frais de transport inclus, taxes applicables en sus</b>
<b>3</b>	Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées qui comprennent une couche extérieure, un capuchon amovible et une doublure en molleton amovible. Toutes assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30.	150	Ensemble	\$ _____

**OPTION 3**

<b>Article</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>Prix unitaire ferme, DDP à Ottawa (Ontario), Frais de transport inclus, taxes applicables en sus</b>
<b>4</b>	Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées qui comprennent une couche extérieure, un capuchon amovible et une doublure en molleton amovible. Toutes assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30.	150	Ensemble	\$ _____

#### OPTION 4

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP à Ottawa (Ontario), Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
5	Blouson antistatique unisexe 3en1 pour inspecteur (Blouson extérieur et doublure en molleton) assemblées qui comprennent une couche extérieure, un capuchon amovible et une doublure en molleton amovible. Toutes assemblées doivent être fabriquées conformément à la spécification technique CAG-8-1805-848 datée du 2018-05-30.	150	Ensemble	\$ _____

#### A.5 QUANTITÉS OPTIONELLES - Articles identifiés comme suit: 2, 3, 4 et 5

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, qui sont décrits sous les articles #2, 3, 4 et 5 selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante jusqu'à un maximum de 150 ensembles pour chaque modification et sera confirmée par une modification au contrat.

##### L'option #1 :

Après que les quantités fermes sont livrées, l'autorité contractante peut exercer l'option dans les 12 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

##### L'option #2 :

Après livraison des quantités de l'Option #1, l'autorité contractante peut exercer l'option dans les 24 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

##### L'option #3 :

Après livraison des quantités de l'Option #1, l'autorité contractante peut exercer l'option dans les 36 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

##### L'option #4 :

Après livraison des quantités de l'Option #1, l'autorité contractante peut exercer l'option dans les 48 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

*Un seul modification peut être émis pour exercer chaque option.*

Le cas échéant, une liste des tailles sera fournie lors de l'exercice de chaque option.

N° de l'invitation - Solicitation No.

T8518-180016/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

T8518-180016

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

pr737.T8518-180016

Id de l'acheteur - Buyer ID

pr737

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE « 1 » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

*Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.*

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

**TRANSPORTS CANADA**  
**Blouson antistatique unisexe 3 en 1 pour inspecteur**  
(Blouson extérieur et doublure en molleton)

**1. Matériaux**

**1.1 Tissu de base du blouson extérieur** – Le tissu fini doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau 1 lorsqu'il est mis à l'essai conformément aux méthodes d'essai applicables.

Le tissu doit être 100 % nylon, de couleur bleu marine avec envers noir. Il doit être enduit d'un fini antistatique et hydrofuge durable. Le tissu de base doit être traité avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration. Les coutures dans le tissu composite triple épaisseur doivent être recouvertes d'un ruban de scellage compatible.

Les coutures scellées doivent satisfaire aux exigences énoncées au tableau 1 des présentes spécifications.

**1.2 Fil** – Fil à âme en polyester, guipé de polyester ou de coton, R50 tex, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie.

**1.3 Tissu pour poche** – Tissu en filet de tricot chaîne, de polyester ou de nylon poreux, de couleur noire.

**1.4 Matériau rétro réfléchissant**

Le matériau doit être très réfléchissant, de couleur jaune-vert fluorescente, conformément à la norme CAN/CSA Z96-09, Vêtements de sécurité à haute visibilité (en ce qui a trait à la chromaticité et à la luminance – tableau 2A).

Le matériau rétro réfléchissant doit comporter un tissu de renfort ignifuge et être posé sous forme de bande appliquée cousue.

Bas de la veste (devant et dos) – tissu extérieur et doublure molletonnée :

- Bande appliquée – matériau rétro réfléchissant de 2,5 cm (1 po) de largeur.

Tissu extérieur sur le devant de la veste (pièces escamotables) :

- Pièces appliquées, poitrine gauche et droite – matériau rétro réfléchissant de 5 cm (2 po) de hauteur x 12,7 cm (5 po) de largeur.

Tissu extérieur au dos de la veste (pièce escamotable) et doublure molletonnée :

- Pièce appliquée, haut du dos – matériau rétro réfléchissant de 10 cm (4 po) de hauteur x 31 cm (12-1/8 po) de largeur avec le mot-symbole Canada et le drapeau canadien à l'encre noire.

(Nota : Voir les dessins techniques à l'annexe B pour connaître les dimensions du mot-symbole Canada.)

**1.5 Ruban auto agrippant à boucles et à crochets**

Tissu extérieur sur le devant de la veste (rabats des poches poitrine) :

- Rabats des poches poitrine gauche et droite – une bande de ruban à boucles noire doit être cousue sur l'extérieur du rabat (au centre du rabat).
- Dimensions de la bande : 12,7 cm (5 po) de hauteur x 3,8 cm (1,5 po).

Tissu extérieur sur le devant de la veste (rabats de poche escamotables) :

- Rabats de poches poitrine gauche et droite – des bandes de ruban auto agrippant à boucles et à crochets noirs doivent être cousues (séparément) sous le rabat.
- Dimensions des bandes : 1,25 cm (½ po) de hauteur x 5,7 cm (2 ¼ po) de largeur.

Tissu extérieur au dos de la veste (rabats de poche escamotables) :

- Centre du dos – deux (2) bandes de ruban auto agrippant à boucles et à crochets noirs doivent être cousues (séparément) sous le rabat.
- Dimensions des bandes : 2,54 cm (1 po) de hauteur x 5 cm (2 po) de largeur.

Tissu extérieur des poignets de la veste (ajustement des poignets) :

- Patte des poignets – une bande de ruban à crochets doit être cousue sur la patte des poignets. Dimensions de la bande : 2,54 cm (1 po) de hauteur x 4,5 cm (1 ¾ po) de largeur.
- Poignets – une bande de ruban à boucles doit être cousue sur les poignets. Dimensions de la bande : 2,54 cm (1 po) de hauteur x 12,1 cm (4 ¾ po) de largeur.

## **1.6 Fermeture à glissière**

Devant – Fermeture à glissière séparable, moulée par injection, à deux curseurs autobloquants, de couleur noire.

Devant intérieur droit (pour fixer la doublure en molleton amovible) – Moitié de fermeture à glissière séparable, moulée par infection, avec boîtier et curseur autobloquant, de couleur noire.

Devant intérieur gauche (pour fixer la doublure en molleton amovible) – Moitié de fermeture à glissière séparable, moulée par infection, avec tube, de couleur noire.

Poches poitrine – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, à curseur non bloquant et tirette longue, de couleur noire.

Poches inférieures – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, à curseur autobloquant, de couleur noire.

Coutures latérales – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, hydrofuge, à deux curseurs placés bouche à bouche, de couleur noire, avec ruban enduit d'un puissant fini hydrofuge et envers en polyuréthane.

Poches intérieures – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, à curseur autobloquant, de couleur noire.

Coutures latérales de la doublure en molleton – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, à deux curseurs placés bouche à bouche, de couleur noire.

Emmanchures de doublure en molleton – Fermeture à glissière séparable, à spirales, à un curseur autobloquant, de couleur noire.

Poches intérieures en molleton – Fermeture à glissière non séparable, à spirales, à curseur autobloquant, de couleur noire.

**1.7 Dispositif de blocage (capuchon amovible et coulisse à la taille)** – Dispositif de blocage ovale en nylon, à deux trous, à ressort, de couleur noire, offert dans le commerce, conforme en tous points à l'échantillon réglementaire.

**1.8 Cordon élastique** (capuchon amovible et coulisse à la taille) – Cordon élastique rond, de 3,5 mm (1/8 po) de diamètre, de couleur noire, conforme en tous points à l'échantillon réglementaire.

**1.9 Œillet** – Œillet en laiton, en aluminium ou cousus, de 5 à 6 mm (1/4 po) de diamètre intérieur, de couleur noire.

**1.10 Bouton-pression** – Bouton-pression de type ordinaire, 24 lignes, avec calotte de 15 mm (5/8 po) de diamètre à revêtement poudre mat de couleur noire et parties métalliques en laiton. Universal SW61 (seulement).

**1.11 Tirette en ruban pour fermetures à glissière** – Tirette tissée offerte dans le commerce, de couleur noire, de 13 mm (1/2 po) de largeur sur 6 cm (2 3/8 po) de longueur totale avant fixation à la fermeture à glissière.

**1.12 Ruban :**

- Poignets et encolure dos – Ruban en sergé offert dans le commerce, de couleur noire, de 19 mm (3/4 po) de largeur.
- Languette pour anneau en D - Ruban en sergé offert dans le commerce, de couleur noire, de 2,5 cm (1 po) de largeur.

**1.13 Bride de suspension** – Ruban en sergé offert dans le commerce, de couleur noire, de 13 mm (1/2 po) de largeur.

**1.14 Anneau en D** – Anneau offert dans le commerce, de couleur argent, de 2,5 cm (1 po) de largeur.

**1.15 Élastique :**

- Poignets – Élastique tricoté, pré-rétréci, de qualité supérieure, de 3 cm (1-3/16 po) de largeur.
- Pattes latérales – Élastique tissé, pré-rétréci, de couleur noire, de 2,5 cm (1 po) de largeur.

**2.0 Tailles et dimensions :**

- Les tailles doivent être conformes aux tableaux des mesures (tableaux 4 et 5).
- Tableau 4 – Blouson extérieur
- Tableau 5 – Doublure en molleton amovible

**3.0 Confection – Blouson extérieur**

**3.1 Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière ou des brides d'arrêt. Les endroits où les coutures et les points pénètrent le tissu de base doivent être scellés de façon permanente à l'intérieur à l'aide d'un ruban de scellage approprié. Il faut s'assurer que les chevauchements de ruban aux croisements des coutures soient recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

**3.2 Dos** – Le corps, fait en tissu de base, doit avoir un dos en deux pièces. Le dos doit comporter un grand rabat escamotable avec pièce rétro réfléchissante fixé à l'empiecement du dos. La forme et les dimensions du rabat doivent être conformes au patron. L'empiecement du dos doit être doublé, conformément à l'échantillon réglementaire, et cousu conformément au dessin. Les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'assurer leur étanchéité. Le dos et l'empiecement du dos finis doivent être conformes en tous points à l'échantillon réglementaire. Une coulisse de 2.5 cm (1-1/2 po) doit être cousue au niveau de la taille. Une bande de ruban rétro réfléchissant de 2,5 cm (1 po) de largeur doit être cousue le long de l'ourlet à environ 1 po du bord plié fini.

**3.3 Devant** – Le devant doit comporter une fermeture à glissière et deux rabats-tempête avec fermeture à boutons-pression. Il doit aussi comporter quatre poches, soit deux poches poitrine et deux poches inférieures, avec fermeture à glissière et rabat. Les empiècements du devant doivent être confectionnés de façon à former des rabats avec bouton-pression pour les poches poitrine à fermeture à glissière. Un petit rabat escamotable rétro réfléchissant doit être fixé sous chaque empiècement du devant. La coulisse à la taille doit se prolonger de chaque côté jusqu'au milieu du devant. Une bande de ruban rétro réfléchissant de 2,5 cm (1 po) de largeur doit être cousue le long de l'ourlet à environ 2,5 cm (1 po) du bord plié fini. Toutes les pièces du devant doivent être confectionnées conformément au patron et aux dessins.

**3.4 Poches poitrine** – Le blouson doit comporter deux poches poitrine avec fermeture à glissière. Une tirette en ruban doit être fixée à chaque fermeture à glissière. Les poches poitrine doivent comporter des rabats formés par les empiècements du devant. Les dimensions doivent être conformes au patron et aux dessins. La tirette doit se trouver près du centre devant lorsque la fermeture à glissière est fermée. Les rabats de poche doivent comporter un petit rabat escamotable en tissu de base avec pièce, conformément au dessin.

La pièce rétro réfléchissante doit être cousue sur le dessus du rabat escamotable et les bords non finis doivent être repliés. Les empiècements du devant, qui forment les rabats de poches, doivent comporter un bouton-pression près du centre devant. Le blouson doit aussi comporter deux poches intérieures en filet avec fermeture à glissière. Une étiquette d'identification et une étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage doivent être cousues sur le sac de poche intérieure en filet.

Une bande de ruban auto agrippant à boucles de couleur noire de 12,7 cm (5 po) x 3,8 cm (1,5 po) doit être centrée et cousue sur les rabats des poches poitrine gauche et droite.

**3.5 Poches inférieures** – Le blouson doit comporter deux poches inférieures avec rabat et fermeture à glissière. Une tirette en ruban doit être fixée à chaque fermeture à glissière. La tirette doit être à la verticale lorsque la fermeture à glissière est fermée. Les sacs de poches doivent être en filet. L'emplacement et les dimensions des poches doivent être conformes au patron et aux dessins.

**3.6 Sous-patte de fermeture et rabats-tempête du devant** – La sous-patte de fermeture du devant doit comporter deux fermetures à glissière moulées par injection. L'une sert à fermer le devant, l'autre, à fixer la doublure en molleton amovible. La fermeture à glissière du devant du blouson doit être insérée de façon que le curseur, avec tirette en ruban, et le boîtier se trouvent sur le devant gauche et le tube sur le devant droit. Le rabat-tempête du devant gauche doit comporter six boutons-pression (partie femelle) qui s'alignent sur les parties mâle fixées au rabat-tempête du devant droit, conformément au dessin. Une moitié de fermeture à glissière doit être cousue à la parementure du devant droite et l'autre moitié à la parementure du devant gauche afin de fixer la doublure en molleton amovible. La moitié fixée à la parementure du devant droite doit comporter le boîtier et le curseur, et la moitié fixée à la parementure du devant gauche doit comporter le tube. Les deux moitiés doivent commencer à 2 cm (13/16 po) sous la couture de l'encolure, quelle que soit la taille du blouson. Une bride pour stylo faite d'une épaisseur de tissu de base doit être cousue du côté gauche, au niveau de la poitrine, directement sous le rabat-tempête du dessus, entre la fermeture à glissière du devant et le rabat tempête. Les dimensions de la bride doivent être conformes au patron.

**3.7 Coutures latérales** – Les coutures latérales doivent comporter, du dessous de bras à l'ourlet, une fermeture à glissière hydrofuge à deux curseurs placés bouche à bouche. Les curseurs doivent tous comporter une tirette en ruban. Le ruban de scellage, le cas échéant, doit se prolonger dans les parementures des ourlets du devant et du dos afin que les extrémités du ruban ne soient pas visibles. Une patte de fermeture élastique, confectionnée conformément à l'échantillon réglementaire, doit être placée au niveau de l'ourlet.

**3.8 Col** – Le col doit être conçu conformément au patron. Il doit comporter trois boutons-pression (partie mâle) pour fixer le capuchon amovible.

**3.9 Capuchon amovible** – Le capuchon doit être fait en tissu de base, et les coutures doivent être scellées. Il doit être confectionné de manière à permettre l'ajustement au niveau du visage, avec un cordon élastique et des

dispositifs de blocage. Le capuchon doit être fixé au col à l'aide de trois (3) boutons-pression, la partie femelle étant fixée au capuchon et la partie mâle correspondante, au col. Une boutonnière ou un œillet doit être exécuté ou posé de chaque côté du devant du capuchon afin de pouvoir insérer le cordon élastique. Ce dernier doit être inséré dans la coulisse et retenu par des dispositifs de blocage. Une étiquette indiquant la taille du capuchon doit être cousue à l'intérieur sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos ou dans la couture de parementure.

**3.10 Manches et poignets** – Le blouson doit comporter des manches en deux pièces. Les coutures de manche, à l'exception de la couture de dessous de bras, doivent être surpiquées à 2 mm du bord. Un morceau de ruban gros-grain avec un bouton-pression doit être plié en deux et fixé solidement dans la couture de manche au poignet pour fixer la doublure en molleton. Le poignet doit comporter une patte d'ajustement de 9 cm (3,5 po) avec un morceau de ruban auto agrippant à crochets de 4,5 cm (1-3/4 po) x 2,5 cm (1 po). Le poignet doit mesurer 5 cm de largeur et comporter un morceau de ruban auto agrippant à boucles de 12 cm (4-3/4 po) x 2,5 cm (1 po) pour fixer la patte d'ajustement. Le poignet doit être partiellement élastique. La partie du poignet avec élastique doit comporter deux rangées de surpiqûres afin d'assujettir l'élastique. Les manches et les poignets doivent être conformes en tous points au patron.

**3.11 Rabats escamotables rétro réfléchissants** – Les rabats escamotables du devant et du dos doivent être faits d'une épaisseur de tissu de base pliée en deux, avec les bords non finis repliés et cousus. Les rabats escamotables du devant finis doivent mesurer 13 cm (5-1/8) x 5 cm (2 po) et le rabat escamotable du dos fini doit mesurer 31 cm (12-1/8 po) x 10 cm (4 po). Les rabats doivent comporter des bandes de tissu rétro réfléchissant. Consulter les dessins techniques de l'annexe B pour connaître les dimensions des bandes. Les rabats escamotables doivent comporter un morceau de ruban auto agrippant à boucles à l'arrière pour permettre de les maintenir en position relevée.

**3.12 Bride de suspension** – Une bride de suspension de 6 cm (2-3/8 po) de longueur doit être centrée à l'encolure, conformément à l'échantillon réglementaire.

**3.13 Patte de fermeture de la couture latérale** – Une patte de fermeture en élastique mesurant 8 cm de longueur finie doit être cousue au bas de l'ourlet du dos près de la couture latérale de façon à se rabattre vers le devant. Elle doit comporter la partie femelle d'un bouton-pression. La partie mâle correspondante doit être posée sur l'ourlet du devant du blouson.

#### **4.0 Doublure en molleton amovible**

##### **4.1 Tissu**

La doublure amovible doit être faite en molleton ignifuge non pelucheux. Le molleton doit être fait à 93 % de Nomex, 5 % de Kevlar et 2 % de carbone. Le tissu fini doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau 3 lorsqu'il est mis à l'essai conformément aux méthodes d'essai applicables.

Le tissu doit être de couleur bleu marine assortie au blouson extérieur.

##### **4.2 Confection**

La doublure doit comporter une poche passepoilée de chaque côté devant. Les sacs de poche doivent être faits dans le même tissu. Une bande de ruban rétro réfléchissant doit être cousue le long de l'ourlet à 2,5 cm (1 po) du bord plié, sur le devant et au dos.

Les coutures latérales doivent comporter une fermeture à glissière. Les manches doivent être doublées et doivent se fixer au corps à l'aide d'une fermeture à glissière. Les poignets doivent être faits dans le même tissu et doivent comporter une bride élastique permettant de fixer la doublure au blouson extérieur. Le col doit être fait dans le même tissu. La doublure doit comporter une fermeture à glissière sur le devant et des poches poitrine intérieures en filet.

**TABLEAU 1**  
Tissu antistatique pour imperméable et coupe-vent

Essai	Propriété	Méthode d'essai	Exigence	Exigences minimales	Exigences maximales
1	STRUCTURE DU TISSU		Tissu composite triple épaisseur : 1) surface extérieure : nylon à armure unie tissé serré; 2) épaisseur intermédiaire : membrane IEPT; 3) doublure : tricot chaîne de nylon ou de polyester. La doublure doit comporter des fils de carbone disposés selon un motif quadrillé. L'espace entre les fils doit être d'au plus 6 mm (1/4 po).		
2	MASSE SURFACIQUE	5.1* <sup>1</sup>	185 g/m <sup>2</sup>	Doit être suffisante pour respecter les exigences de confection du vêtement sans dépasser le maximum acceptable	203 g/m <sup>2</sup>
3	ÉPAISSEUR	37* <sup>1</sup> Pression de 1 kPa	0,4 mm		0,5 mm
4	RÉSISTANCE À LA RUPTURE Après 5 lavages	9.1* <sup>1</sup> (bande de 50 mm)		Chaîne : 1000 N Trame : 25 N	
5	RÉSISTANCE À LA DÉCHIRURE Après 5 lavages	12.1* <sup>1</sup>		Chaîne : 35 N Trame : 25 N	
6	RÉSISTANCE À LA PERFORATION Après 5 lavages	Paragraphe 4.5 du TP 1324 * <sup>2</sup>		225 N	

7	RIGIDITÉ	Voir paragraphe 30  Système d'évaluation Kawabata* <sup>3</sup> Propriétés de pliage (moyenne B) Sensibilité : 5 x 1 Largeur du spécimen : 10 cm	« Moyenne B » dans chaque sens : Longueur : 0,700 Largeur : 0,400	Doit être suffisante pour respecter les exigences de confection du vêtement sans dépasser le maximum acceptable.	« Moyenne B » dans chaque sens : Longueur : 1.350 Largeur : 0,620
8	STABILITÉ DIMENSIONNELLE Après 5 lavages	67* <sup>1</sup> Blanchissage selon : 58* <sup>1</sup> III E (50 °C, agitation modérée, séchage par culbutage à réglage normal)			Chaîne : 5 % Trame : 5 %
9	RÉSISTANCE À L'EAU SOUS PRESSION HYDROSTATIQUE KPa Endroit (faisant face à l'extérieur) contre l'eau pour l'essai : - État initial - Après 20 lavages - Après vieillessement (70 °C et 95 % HR pendant 168 h et flexion [à 20 °C]) <u>NOTA</u> : Les essais n° 9 et 10 ne doivent pas être effectués sur les mêmes spécimens.	26.5* <sup>1</sup>  F392* <sup>1</sup> Essai de flexion effectué pendant 1 h ou 2700 cycles (voir paragr. 31)		Toutes les conditions : Moyenne – 600 kPa	
10	RÉSISTANCE À L'EAU Endroit (faisant face à l'extérieur) contre l'eau pour l'essai : - État initial - Après 20 lavages - Après vieillessement (70 °C et 95 % HR pendant 168 h et flexion [à 20 °C])	Conditions d'essai maintenues à 10 lb/po <sup>2</sup> (68,95 kPa) pendant 10 minutes en utilisant l'équipement requis pour la méthode 26.5* <sup>1</sup> F392* <sup>1</sup>	Toutes les conditions : Aucune infiltration		

	<b>NOTA</b> : Les essais n° 9 et 10 ne doivent pas être effectués sur les mêmes spécimens.	Essai de flexion effectué pendant 1 h ou 2700 cycles (voir paragr. 31)			
--	--	--	--	--	--

11	<b>RÉSISTANCE À L'ABRASION</b> Endroit et envers (état initial)	D3886*1 (modifiée) : L'abrasif est l'endroit du tissu soumis à l'essai : essai effectué pendant 10 000 cycles. Après essai de résistance à l'abrasion : 1) Résistance à l'eau sous pression hydrostatique Méthode 26.5*1 2) Résistance à l'eau en utilisant l'équipement pour la méthode 26.5*1, 10 min/10 lb/po <sup>2</sup> (68,95 kPa)	Aucune infiltration	Moyenne= 600 kPa	
12	<b>PERMÉABILITÉ À LA TRANSPIRATION</b> Résistance – air calme équivalent en mm (moyenne) : - État initial - Après vieillissement (70 °C et 95 % HR pendant 168 h et flexion) - Après 20 lavages	44-99*1 Option 1 (4 spécimens)			Toutes les conditions : 19
13	<b>DÉTÉRIORATION STATIQUE</b> Temps de détérioration : 10 % de la charge exercée - État initial et après 20 lavages	5931*1 Essai à 20 °C et 20 % HR devant et dos. Chaîne et trame. Soumis à une charge de +5000 V et de -5000 V. Fournir résultats pour chaque sens et côté.	Soumettre le tissu a une charge d'au moins +4000 V.  Moins de 0,5 s en moyenne jusqu'à la détérioration, aucune mesure supérieure à 1 s.		

14	RÉSISTIVITÉ ÉLECTRIQUE – surface (moyenne ohms/carré) - État initial et après 20 lavages	76* <sup>6</sup> Méthode de la plaque parallèle. Essai à 20 °C et 20 % HR. Devant et dos, chaîne et trame.	Moyenne dans le sens de la chaîne et de la trame. Endroit : 10 <sup>9</sup> à 10 <sup>12</sup> Envers/doublure : 10 <sup>5</sup> à 10 <sup>9</sup>		Endroit : 10 <sup>12</sup>
15	SOLIDITÉ DE LA COULEUR À LA LUMIÈRE	18.3* <sup>1</sup> Essai n° 1	Norme L5		Norme L4
16	SOLIDITÉ DE LA COULEUR AU FROTTEMENT Changement de couleur et tâchage	22* <sup>1</sup> Essai 6.1 et 6.2			Sec et humide : échelle de gris 3 ou 4 pour changement de couleur et tâchage.
17	SOLIDITÉ DE LA COULEUR AU LAVAGE	19.1* <sup>1</sup> Essai n° 2			Échelle de gris 4 Aucun changement marqué de la couleur.
18	OLÉOFUGATION - À la réception - Après 5 lavages	118* <sup>6</sup>		Cote 5 Cote 4	
19	PROPRIÉTÉS HYDROFUGES - À la réception - Après 5 lavages	26.2* <sup>1</sup>		100 90	
20	DÉCOLLEMENT Après : a. Essai de solidité de la couleur au lavage b. Essai de résistance à l'eau c. Vieillessement d. Vieillessement et flexion e. 20 lavages de l'essai de détérioration statique f. Chaque traitement chimique des essais de résistance aux produits chimiques	Évaluation visuelle  Examiner les spécimens selon les conditions décrites dans les méthodes 46* <sup>1</sup> et 47* <sup>1</sup>	Aucun décollement		Degré maximal acceptable de décollement selon la définition de décollement au paragr. 7 : moins de 5 mm dans tous les sens et espacement de plus de 75 mm.

21	<b>RÉSISTANCE AUX PRODUITS CHIMIQUES</b> - Carburéacteur, selon la norme CAN/CGSB-3.22 - Dégraissseurs, agents de nettoyage (essai au méthyléthylcétone 99,8 %) - Insectifuge (DEET) liquide, selon la norme CAN/CGSB-15.19 (75 %) - Insectifuge (DEET) en crème, 32 %	Voir paragraphe 32 pour la méthode d'essai d'exposition aux produits chimiques.  Après l'essai d'exposition : 1. Résistance à l'eau sous pression hydrostatique, méthode 26.5* <sup>1</sup> 2. Résistance à l'eau en utilisant l'équipement pour la méthode 26.5* <sup>1</sup> , 10 min/10 lb/po <sup>2</sup> (68,95 kPa).	Aucune infiltration	350 kPa	
22	<b>RÉSISTANCE À LA MOISSURE</b>	28.2* <sup>1</sup>			10 %

**# LES ESSAIS DE LAVAGE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CGSB-4.2 n° 58, MÉTHODE DE LAVAGE III (50 °C, agitation modérée, détergent synthétique) et MÉTHODE DE SÉCHAGE E (séchage par culbutage à réglage normal). Le dernier cycle de lavage doit être effectué sans détergent.**

\*<sup>1</sup> CAN/CGSB-4.2 Méthodes pour épreuves textiles (Office des normes générales du Canada)

\*<sup>2</sup> Transports Canada, Garde côtière canadienne, TP1324 Spécification relative aux textiles revêtus utilisés dans la fabrication des embarcations de survie pneumatiques (février 1992)

\*<sup>3</sup>  
i. Kawabata, S (1980) The Standardization and Analysis of Hand Evaluation (2<sup>nd</sup> Edition), Chapter IV Measurement of the Mechanical Properties of Fabrics, Para 2.2 Bending property;  
ii. KES Kato Tech Co. Ltd, Manual for Tensile & Shear Tester, KES-FB-1

\*<sup>4</sup> ASTM American Society for Testing and Materials – Textile Test Methods

\*<sup>5</sup> FED-STD-191A Federal Test Method Standard, Textile Test Methods

\*<sup>6</sup> American Association of Textile Chemists and Colorists – Technical Manual

**TABLEAU 2**  
Coutures

En raison de la nature de ces vêtements, il est essentiel que les coutures soient recouvertes d'un ruban de scellage approprié, que le ruban assure l'étanchéité des coutures, qu'il soit aussi durable que les vêtements et qu'il n'augmente pas indûment la raideur des coutures ou des vêtements. La même remarque s'applique aux points de jonction et aux croisements des coutures. Les coutures doivent être soumises aux essais indiqués dans le tableau ci-dessous et être conformes aux exigences indiquées :

Essai	Propriété	Méthode d'essai	Exigence
1	Résistance à l'eau sous pression hydrostatique – kPa <ul style="list-style-type: none"> <li>- État initial</li> <li>- Après 5 lavages</li> </ul> Résistance aux produits chimiques : Voir le paragraphe 32 pour la méthode d'essai d'exposition aux produits chimiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carburéacteur, selon la norme CAN/CGSB-3.22</li> <li>- Dégraisseurs, agents de nettoyage (essai au méthyléthylcétone 99,8 %)</li> <li>- Insectifuge (DEET) liquide, selon la norme CAN/CGSB-15.19 (75 %)</li> <li>- Insectifuge (DEET) en crème, 32 %</li> </ul>	26.5*  Paragr. 32	Minimum 450  Minimum 350
2	Résistance à l'eau <ul style="list-style-type: none"> <li>- État initial</li> <li>- Après 5 lavages</li> </ul> Résistance aux produits chimiques : Voir le paragraphe 32 pour la méthode d'essai d'exposition aux produits chimiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carburéacteur, selon la norme CAN/CGSB-3.22</li> <li>- Dégraisseurs, agents de nettoyage (essai au méthyléthylcétone 99,8 %)</li> <li>- Insectifuge (DEET) liquide, selon la norme CAN/CGSB-15.19 (75 %)</li> <li>- Insectifuge (DEET) en crème, 32 %</li> </ul>	Conditions d'essai maintenues à 10 lb/po <sup>2</sup> (68,95 kPa) pendant 10 minutes en utilisant l'équipement requis pour la méthode 26.5*  Paragr. 32	Toutes les conditions :  Aucune infiltration
3	Résistance au pelage N/23 mm	D413**	Minimum 8 N/23 mm

**# LES ESSAIS DE LAVAGE DOIVENT ÊTRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CGSB-4.2 n° 58, MÉTHODE DE LAVAGE III (50 °C, agitation modérée, détergent synthétique) et MÉTHODE DE SÉCHAGE E (séchage par culbutage à réglage normal). Le dernier cycle de lavage doit être effectué sans détergent.**

\* CAN/CGSB-4.2 Méthodes pour épreuves textiles (Office des normes générales du Canada)

\*\* ASTM American Society for Testing and Materials

**TABLEAU 3**

Molleton pour doublure amovible

Propriété	Méthode d'essai	Exigence	Exigences minimales	Exigences maximales
TENEUR EN FIBRES		93 % Nomex 5 % Kevlar 2 % nylon		
TYPE DE SURFACE		Endroit – Velours résistant au boulochage Envers – Velours résistant au boulochage		
LARGEUR			152 cm	
MASSE SURFACIQUE	CAN/CGCB-4.2, n° 5.1-M90	260 g/m <sup>2</sup>	-8 %	+8 %
ÉPAISSEUR DU TISSU État initial et après 5 lavages	CAN/CGCB-4.2, n° 37-2002		6 mm	8 mm
RIGIDITÉ (Tombant) Méthode de flexion en porte-à-faux	FTMS 191 5206			Longueur : 2,5 cm Largeur : 2,5 cm
ALLONGEMENT (Après 1 h)	ASTM D 2594-99a			Longueur : 2 % d'allongement Largeur : 5 % d'allongement
RÉSISTANCE AUX FLAMMES - Longueur endommagée - Flammes persistantes	CAN/CGSB-155.20, paragr. 7.1			Chaîne : 48 mm (max.) Trame : 35 mm (max.) 2 s de flammes persistantes (max.)
CAPACITÉ DE PROTECTION THERMIQUE (TPP)	CAN/CGSB-155.1-98, paragr. 6.1 – Annexe A		15 cal/cm <sup>2</sup> (min.)	
RÉSISTANCE À L'ÉCLATEMENT	CAN/CGSB-4.2, n° 11.2-M89		400 N (min.)	
RÉSISTANCE AU BOULOCHAGE (après 30 min)	CAN/CGSB-4.2, n° 51.2-M87	4 = boulochage léger ou mieux		
CHANGEMENT DIMENSIONNEL AU BLANCHISSAGE Après 5 lavages	ISO 6330-1984 (E)			Max. 5 %
SOLIDITÉ DE LA COULEUR À LA LUMIÈRE	CAN/CGSB-4.2, n° 18.3-97	Équivalente à la norme AATCC L4 ou supérieure		

SOLIDITÉ DE LA COULEUR AU LAVAGE	CAN/CGSB-4.2, n° 19.1-M90	Échelle de gris 4 ou supérieure		
SOLIDITÉ DE LA COULEUR À LA SUEUR	CAN/CGSB-4.2, n° 23-M90	Échelle de gris 3 ou supérieure		
SOLIDITÉ DE LA COULEUR AU FROTTEMENT	CAN/CGSB-4.2, n° 22-M90	Mouillé : Échelle de gris 4 ou supérieure Sec : Échelle de gris 4 ou supérieure		

**Étiquetage :**

Chaque blouson (blouson extérieur et doublure en molleton) doit comporter une étiquette permanente qui comprend les renseignements ci-dessous en anglais et en français :

1. Taille
2. Teneur en fibres du tissu de base, de la doublure et de la triplure
3. Instructions d'entretien :

Blouson extérieur :

Laver à la machine à l'eau tiède (40 °C). Ne pas utiliser d'agent assouplissant.  
Ne pas utiliser d'agent de blanchiment.  
Sécher par culbutage à température moyenne.  
Repasser à la vapeur à température moyenne (au plus 150 °C).  
Nettoyer à sec, cycle normal, avec n'importe quel solvant sauf le trichloroéthylène.



Doublure en molleton :

Laver à la machine à l'eau tiède (40 °C).  
Ne pas utiliser d'agent de blanchiment.  
Sécher par culbutage à température moyenne.  
Ne pas repasser.



4. Numéro de série du contrat.

**Emballage :**

Les blousons doivent être emballés séparément dans des sacs ou des emballages de plastique.

**TABLEAU 4**

Tableau des mesures pour blouson antistatique 3 en 1 de TC – Blouson extérieur  
(Toutes les mesures sont en pouces)

C O U R T	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Taille (blouson étiré)	Ourlet (blouson étiré)	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre du dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet
			29-32	42	41	41	30	20	19	34	20	10 1/4
	5 pi 3 po		33-36	46	45	45		21	20 1/4	34 1/2	21	10 1/2
			37-40	50	49	49		22	21 1/2	35	22	10 3/4
	à		41-44	54	53	53		23	22 3/4	35 1/2	23	11
			45-48	58	57	57		24	24	36	24	11 1/4
	5 pi 6 po		49-52	62	61	61		25	25 1/4	36 1/2	25	11 1/2
			53-56	66	65	65		26	26 1/2	37	26	11 3/4
			57-60	70	69	69		27	27 3/4	37 1/2	27	12

R E G U L I E R	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Taille (blouson étiré)	Ourlet (blouson étiré)	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre du dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet
			29-32	42	41	41	32	20	19	35 1/2	20	10 1/4
	5 pi 7 po		33-36	46	45	45		21	20 1/4	36	21	10 1/2
			37-40	50	49	49		22	21 1/2	36 1/2	22	10 3/4
	à		41-44	54	53	53		23	22 3/4	37	23	11
			45-48	58	57	57		24	24	37 1/2	24	11 1/4
	5 pi 10 po		49-52	62	61	61		25	25 1/4	38	25	11 1/2
			53-56	66	65	65		26	26 1/2	38 1/2	26	11 3/4
			57-60	70	69	69		27	27 3/4	39	27	12

L O N G	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Taille (blouson étiré)	Ourlet (blouson étiré)	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet
	TP	5 pi 11 po	29-32	42	41	41	34	20	19	37	20	10 1/4
P	33-36		46	45	45	21		20 1/4	37 1/2	21	10 1/2	
M	37-40	50	49	49	22	21 1/2		38	22	10 3/4		
G	41-44	54	53	53	23	22 3/4		38 1/2	23	11		
TG	45-48	58	57	57	24	24		39	24	11 1/4		
TTG	49-52	62	61	61	25	25 1/4		39 1/2	25	11 1/2		
TTTG	53-56	66	65	65	26	26 1/2		40	26	11 3/4		
TTTTG	57-60	70	69	69	27	27 3/4		40 1/2	27	12		

Tolérance	±	1 po	1 po	1 po	1 po	1/2 po	1/4 po					
-----------	---	------	------	------	------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

**TABLEAU 5**

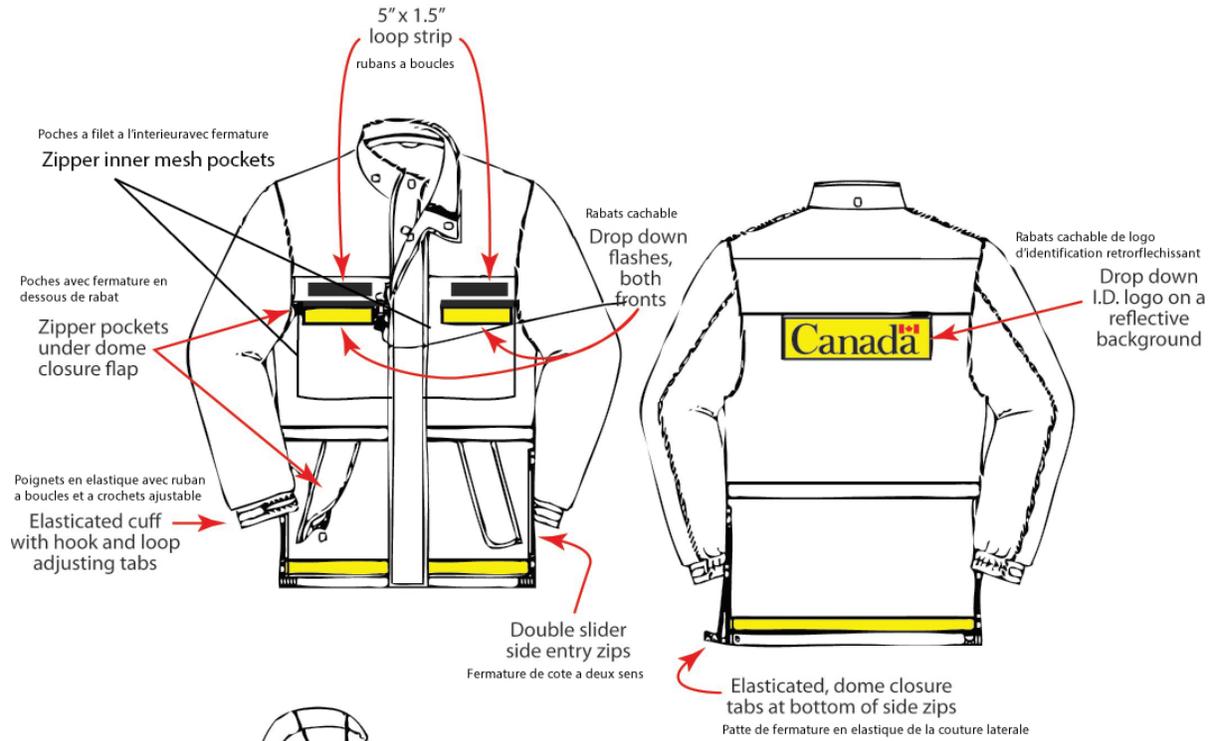
Tableau des mesures pour blouson antistatique 3 en 1 de TC – Doublure en molleton amovible  
(Toutes les mesures sont en pouces)

C O U R T	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Ourlet d'un côté à l'autre	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet	
		TP		29-32	37	37	27	17 1/2	16 1/4	33	20	10 1/4
	P	5 pi 3 po	33-36	41	41	18 1/2		17 1/2	33 1/2	33 1/2	21	10 1/2
	M		37-40	45	45	19 1/2		18 3/4	34	34	22	10 3/4
	G	à	41-44	49	49	20 1/2		20	34 1/2	34 1/2	23	11
	TG		45-48	53	53	21 1/2		21 1/4	35	35	24	11 1/4
	TTG	5 pi 6 po	49-52	57	57	22 1/2		22 1/2	35 1/2	35 1/2	25	11 1/2
	TTTG		53-56	61	61	23 1/2		23 3/4	36	36	26	11 3/4
	TTTTG		57-60	65	65	24 1/2		25	36 1/2	36 1/2	27	12

R E G U L I E R	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Ourlet d'un côté à l'autre	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet	
		TP		29-32	37	37	29	17 1/2	16	34 1/2	20	10 1/4
	P	5 pi 7 po	33-36	41	41	18 1/2		17 1/2	35	35	21	10 1/2
	M		37-40	45	45	19 1/2		18 3/4	35 1/2	35 1/2	22	10 3/4
	G	à	41-44	49	49	20 1/2		20	36	36	23	11
	TG		45-48	53	53	21 1/2		21 1/4	36 1/2	36 1/2	24	11 1/4
	TTG	5 pi 10 po	49-52	57	57	22 1/2		22 1/2	37	37	25	11 1/2
	TTTG		53-56	61	61	23 1/2		23 3/4	37 1/2	37 1/2	26	11 3/4
	TTTTG		57-60	65	65	24 1/2		25	38	38	27	12

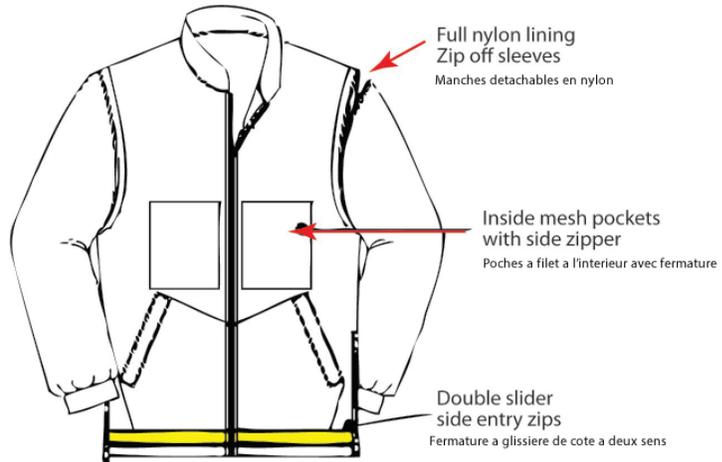
L O N G	Taille	Stature	Tour de poitrine	Poitrine 1 po sous l'emmanchure	Ourlet d'un côté à l'autre	Longueur du dos, à partir de la couture d'encolure	Largeur aux épaules	Largeur du dos	Longueur de manche, à partir du centre dos, mesurée en ligne droite	Biceps	Poignet
	TP	5 pi 11 po	29-32	37	37	31	17 1/2	16	34 1/2	20	10 1/4
P	33-36		41	41	18 1/2		17 1/2	36 1/2	21	10 1/2	
M	37-40	45	45	19 1/2	18 3/4		37	22	10 3/4		
G	41-44	49	49	20 1/2	20		37 1/2	23	11		
TG	45-48	53	53	21 1/2	21 1/4		38	24	11 1/4		
TTG	49-52	57	57	22 1/2	22 1/2		38 1/2	25	11 1/2		
TTTG	53-56	61	61	23 1/2	23 3/4		39	26	11 3/4		
TTTTG	57-60	65	65	24 1/2	25		39 1/2	27	12		
<b>Tolérance</b>	±	1 po	1 po	1 po	1/2 po		1/2 po	1/2 po	1/2 po	1/2 po	1/4 po

**ANNEXE A : Bandes jaunes, rabats escamotables et poche pour stylo**



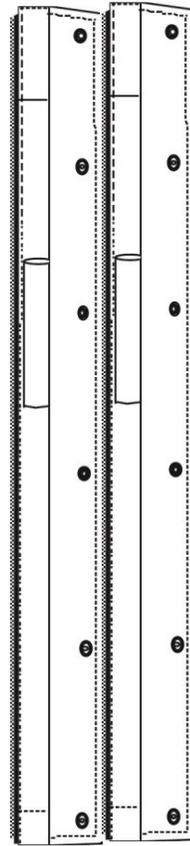
Dome off hood  
Capuchon amovible

**Zip out fleece liner**

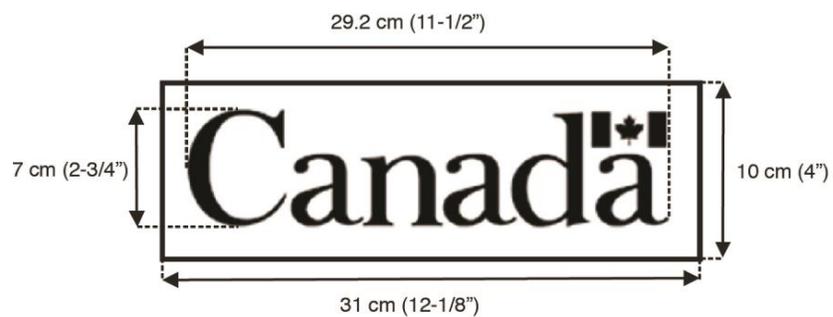


### Poche Stylo

Une poche de stylo est situé à l'intérieure du braquette devant.  
Comme démontrer dans le dessin, cette poche caché est protégé des éléments, l'eau ne s'accumule pas, et éliminent le besoin pour les coutures additionnelles sur l'extérieur du vêtement.



**ANNEXE B : Mot-symbole « Canada » avec drapeau**



**Dessin n'est pas à l'échelle.**